

REUNION DU BUREAU DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
D'AIDE A LA GESTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS  
DU TERRITOIRE DE BELFORT

Séance du 23 janvier 2001

**Etaient présents :**

Michel GAIDOT — Jean-Pierre BOULAY – André MATHIEU - Bernard TALON - Olivier MICHAU – Maurice CHIRON - Yves OLIVIER – Pierre PERNIN - Raymond ROSSI.

**Excusés :**

**Absents :**

Jacques RAVIOLI – Renée HUMBERT - Daniel KUNTZ - Maurice LEGUILLON

**Assistaient :**

Michel SAUVE – Guillaume STANTINA - Nathalie LOMBARD

Monsieur Gaidot ouvre la séance à 18h00 et constate que le quorum est atteint.

Monsieur Gaidot invite l'assemblée à étudier l'ordre du jour qui a pour objet principal, la préparation du prochain Comité Syndical qui doit avoir lieu le 30 janvier 2001.

Les points suivants sont donc soumis à l'étude et aux commentaires éventuels :

1) Budget primitif 2001 et tarif des interventions du SIAGEP

**a) Budget primitif**

Monsieur Jean-Pierre Boulay, vice-président délégué aux finances, présente le budget primitif 2001, qui s'équilibre comme suit :

- dépenses de fonctionnement service électricité : **4 059 000,00 F**
- recettes de fonctionnement service électricité : **4 059 000,00 F**
- dépenses de fonctionnement service informatique : **1 114 000,00 F**
- recettes de fonctionnement service informatique : **1 114 000,00 F**

<b>TOTAL DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 5 173 000,00 F</b>
--

Il est à noter une forte augmentation des charges de personnel générée par les embauches de fin d'année 2000. L'effectif est en effet passé de deux personnes début 2000 à 7 personnes début 2001.

- dépenses d'investissement service électricité : **9 642 510,00 F**
- recettes d'investissement service électricité : **9 642 510,00 F**
- dépenses d'investissement service informatique : **191 600,00 F**
- recettes d'investissement service informatique : **191 600,00 F**

TOTAL DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT : 9 834 110,00 F
--

## **b) Tarifs des interventions du SIAGEP**

### Contrôle des agrès

Il est proposé d'augmenter le coût du contrôle des agrès de 10 F par agrès, ce qui équivaldrait à un nouveau tarif de 110 F par agrès.

### Enquêtes de branchement

Aucune augmentation n'est prévue pour les enquêtes de branchements qui restent à 350 F par enquête.

### Frais de maîtrise d'ouvrage

Aucune augmentation n'est proposée. Les frais de maîtrise d'ouvrage restent à 2 % du coût HT des travaux.

Les propositions de tarifs ne soulèvent aucun commentaire particulier et seront soumis au vote du prochain comité syndical.

## 2) Cotisation du service informatique

Le montant des cotisations au service informatique restent inchangées pour la majorité des strates.

Il est à noter une baisse de 250 F du forfait de base pour les communes de moins de 100 habitants.

Les EPCI et les établissements ayant passé une convention avec le SIAGEP s'acquitteront quant à eux d'un forfait de 7 500 F auxquels s'ajouteront une somme de 2 000 F par application Magnus utilisée.

Le CDG paiera quant à lui un forfait de 60 000 F.

Ces propositions sont approuvées à l'unanimité.

## 3) Adhésion de Buc au SIAGEP

Monsieur le Président fait part à l'assemblée du souhait de la commune de Buc d'adhérer au SIAGEP. Cette demande sera soumise pour approbation au Comité Syndical et ensuite aux communes adhérentes.

#### 4) Attribution de l'article 8

A ce jour, la somme allouée par EDF pour l'année 2001 est de 880 000 F.

Les communes suivantes ont fait une demande d'attribution de l'article 8 pour leur travaux de mise en souterrain du réseau électrique :

- BAVILLIERS (grande rue François Mitterrand – secteur église)

La commune n'a jusqu'alors jamais bénéficiée de cette subvention. Cette opération est couplée avec la mise en sécurité du réseau électrique suite à la tempête de décembre 1999. La commune souhaite réaliser la réparation du réseau en souterrain, contrairement au projet d'EDF qui restaurerait le réseau tel qu'à l'origine, c'est à dire en aérien.

Le Bureau, à l'unanimité accorde l'article 8 à Bavilliers.

- BERMONT (rue de dorans)

La commune a bénéficié de l'article 8 en 1998 pour ses travaux au centre village. Cette municipalité a fait de gros effort en matière de dissimulation des réseaux.

Le Bureau, à l'unanimité accorde l'article 8 à Bermont.

- CHATENOIS LES FORGES (rue Foch)

La commune a bénéficié de l'article 8 en 1997 et 1998. Il s'agit ici, d'une opération très importante.

Les travaux se dérouleront sur deux tranches (fin 2001 et début 2002). Il est proposé d'attribuer l'article 8 à la commune selon le même principe, la première tranche de travaux bénéficiera de l'article 8 sur l'enveloppe 2001, la deuxième tranche sur celle de 2002.

Le Bureau, à l'unanimité accorde l'article 8 à Chatenois les Forges.

- ETUEFFONT (rue de la Madeleine, rue de l'usine)

La commune a bénéficié de l'article 8 en 1995, 1997 et 1998. Cette opération sera réalisée en même temps que la liaison souterraine 20 KV entre deux postes, suite à la tempête de décembre 1999.

Le Bureau, à l'unanimité accorde l'article 8 à Etueffont

Il est précisé que l'article 8 est accordé aux communes précitées selon les conditions suivantes :

- travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SIAGEP
- engagement écrit de la commune à effectuer les travaux

#### 5) Adhésion du SIAGEP à l'Association des Maires du Département

La possibilité est offerte au SIAGEP d'adhérer à l'association des maires du département, moyennant une cotisation annuelle de 500 F. Le Bureau donne son accord pour cette adhésion qui sera présentée au prochain comité syndical.

#### 6) Création d'un service hygiène et sécurité au sein du CDG : accord de principe.

Suite au décret n° 2000-542 du 16 juin 2000 relatif à l'hygiène et à la sécurité , le SIAGEP est tenu de désigner un agent chargé d'une mission d'inspection. Le Centre de Gestion serait

disposer à créer un service « hygiène et sécurité » si un nombre suffisant de collectivités se déclareraient prêtes à y adhérer, moyennant une cotisation pouvant aller de 400 à 700 F par agent.

Le bureau, dans son ensemble, est favorable à ce projet qui sera présenté en comité syndical.

### 7) Marché négocié de maîtrise d'oeuvre

Il est demandé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à passer un marché négocié de maîtrise d'oeuvre, à bons de commandes, d'un montant maximum de 300 000 F.

Monsieur le Président est autorisé à l'unanimité à passer ce marché et à signer toutes les pièces y afférent.

### 8) Convention « contrôle des agrès » avec le Conseil Général

Le Conseil Général du Territoire de Belfort a pris contact avec le SIAGEP afin que ce dernier effectue le contrôle de ses agrès.

Il est demandé au bureau d'autoriser monsieur le président à signer une convention en vue de l'utilisation « contrôle des agrès » avec le Conseil Général.

Rapport adopté à l'unanimité.

### 7) Avenant au contrat de concession pour le service public de la distribution de gaz

Le 8 décembre 1999, le SIAGEP a signé avec Gaz de France un contrat de concession pour le service public de la distribution de gaz. Dans ce document figure la liste des 17 communes de la concession à la date du 8 décembre 1999.

Il est demandé au Bureau d'entériner la liste des communes de la concession à la date du 23 janvier 2001, qui s'établit désormais comme suit :

1. ANDELANS
2. ARGIESANS
3. AUXELLES BAS
4. BAVILLIERS
5. BESSONCOURT
6. BOTANS
7. BOUROGNE
8. CHAUX
9. CHEVREMONT
10. CRAVANCHE
11. DENNEY
12. ESSERT
13. GIROMAGNY
14. GRANDVILLARS
15. LEPUIX GY
16. OFFEMONT
17. PEROUSE
18. PHAFFANS
19. ROUGEGOUTTE

20. SERMAMAGNY
21. SEVENANS
22. VETRIGNE

Cette liste sera transmise pour signature à GDF.

L'ordre du jour étant épuisé le Président lève la séance à 20h30.

Le Président,

Michel GAIDOT